



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de

S.A.Eme Fra' Andrew Bertie

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Robert Mathern (1906-1998)	M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
M. Melchior d'Espinay (1915-2000)	M. Antoine Hébrard
M. Jean Grassion (1914-1999)	Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998)
Mme Cino del Duca (1912-2004)	et M. Adrien van der Sluijs.

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (8 février 2008)

- Président : S.Exc. l'Ambassadeur Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguët, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine ;
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- S.Exc. le Baron Jacques de Dumast, chevalier grand-croix de grâce et de dévotion, ambassadeur de l'Ordre de Malte au Liban.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix-en-Provence, membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Mme Michèle Zanetta, professeur à l'Institut internationale de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compesières.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N°20

	Pages
<i>Trois questions à propos de l'Hospitalier Gérard : Les reliques, qui ont reposé pendant plusieurs siècles dans la chapelle du château de Manosque, appartenaient-elles au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ? Dans la négative, de qui étaient-elles et sommes-nous encore en droit de décerner à l'Hospitalier Gérard le titre de bienheureux ? (2^{ème} partie) - Alain Beltjens</i>	4
<i>Résumé en anglais</i>	51
<i>Errata de la partie de l'étude parue dans le bulletin n° 19</i>	50
<i>Table de la partie de l'étude parue dans le bulletin n° 19</i>	53
<i>Table de la partie de l'étude parue dans le bulletin n° 20</i>	55
<i>Pierre de Bauffremont, commandeur de Beaune - Jean-Bernard de Vaivre</i>	57
<i>Résumé en anglais</i>	67
<i>Licences for Hospitaller sisters at Pamiers and Morlaas: 1371 - Anthony Luttrell</i>	68
<i>Résumé en français</i>	69
<i>Notes de lecture</i>	70



COTISATIONS POUR 2008

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Henri Decaisne. Institution de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 15 février 1113. Prenant des libertés avec la vérité historique, le peintre a représenté ici, à genoux, sous les dehors d'un chevalier pendant la cérémonie d'adoubement, l'Hospitalier Gérard, fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. *Château de Versailles, salles des croisades. Cliché des Editions du Gui, 74210 Doussard.*

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

Ancienne mande que le M^{re} Gaspar Baptiste Thard
 promoteur Jurisdiction de mousuins & baillif
 d'ung manoir qui s'appelle ancienne fait
 l'entree de fait de nosseigne Comte
 Et ensemble nous seront assignez
 dame Lancelle de Gize saint breant quest
 dame Lancelle de Gize saint breant quest
 Lancelle de laquelle M^{re} Gerard nous auroit
 fait ouverture / Et y fait avoir fait nosseigne
 frere Lancelle de Gize qui y faisoit donner
 Le s'ieur d'ung ligny gardant les reliques de
 l'armoire de l'abbaye ou repose la relique
 du corps d'ung s'ieur Gerard frere de nosseigne
 qui nous auroit respondu qu'il n'y avoit
 au pommier des nouveaux freres obligeant
 d'ung manoir / Mais l'entree ancienne
 Mande frere Lancelle de Gize frere Gerard
 dans l'abbaye de l'Ordre de St. Gerard
 y nous auroit fait l'ouverture de l'armoire
 ou repose les saintz reliques / Et dans
 ung petit coffre de bois painct où sont les armes du feu sieur baillif de Vaqueyras
 du feu sieur baillif de Vaqueyras Comte
 d'ung d'ung satin bleu tout deschiré / Nayan

Extrait du procès-verbal des visites effectuées les 18 et 30 avril et le 1^{er} mai 1629 par le frère Philippe Vitallis aux églises
 de Saint-Gérard et de Saint-Pierre à Manosque : « [...] le reverand Pere Ruffus [...] qui nous auroit fait l'ouverture de l'armoire
 où repose les saintz reliques estant dans ung petit coffre de bois painct où sont les armes du feu sieur baillif de Vaqueyras,
 couvert d'ung vieulx satin bleu tout deschiré ». Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 56 H 4675.

TROIS QUESTIONS À PROPOS DE L'HOSPITALIER GÉRARD :

Les reliques, qui ont reposé pendant plusieurs siècles dans la chapelle du château de Manosque, appartenaient-elles au premier chef de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ?

Dans la négative, de qui étaient-elles et sommes-nous encore en droit de décerner à l'Hospitalier Gérard le titre de bienheureux ?

(Suite)*

§ X.– Le procès-verbal des visites effectuées les 18 et 30 avril et le 1^{er} mai 1629 par le frère Philippe Vitallis aux églises de Saint-Gérard et de Saint-Pierre à Manosque.

A.– Quelques extraits du procès-verbal des visites effectuées les 18 et 30 avril et le 1^{er} mai 1629.

En 1629, le frère Philippe Vitallis, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chanoine de la collégiale du Grand prieuré de Saint-Gilles²⁹⁰, prieur de Saint-Jean de Roquebel, agissant à la requête du grand prieur Jean-Jacques de Mauléon Labastide et de l'assemblée capitulaire du Grand prieuré de Saint-Gilles tenue en la ville d'Arles le 14 avril 1629, fait réparer sommairement le palais de Manosque et sa chapelle afin d'y accueillir dignement le roi Louis XIII qui revient d'Italie et, le 1^{er} mai de la même année, il se rend à l'« *esglize Sainct Giraud qu'est dans l'enclos du chasteau à main droite* ». En présence notamment du sieur Ricard, « *procureur jurisdictionnel de monsieur le baillif dudict Manoasque*²⁹¹ », du révérend Ruffus, père observantin et gardien de la chapelle accompagné de son vicaire Laurens, des consuls modernes de la ville de Manosque et des conseillers de cette communauté, le frère Vitallis fait ouvrir une armoire « *où repose les saintz reliques estant dans ung petit coffre de bois painct où sont les armes du feu sieur bailhif de Vaqueyras, couvert d'ung vieulx satin bleu tout deschiré* ».

Après avoir fait mettre le coffre sur l'autel de la chapelle et l'avoir fait ouvrir, il y trouve :

« *Premierement, le crane sive*²⁹² *teste dud[ict] bienheureux S[ainc]t Gerard ; L'os du bras avec l'aultre petit os ; Les deux os des jambes & cuises se tenant ensamble par moyen de la cher & peau de laquelle se trouvent encores revestus, lesquels os des cuises sont de deux pans & demy de long le chascung ; Plus onze os appellés*

*les vertebres, quy sont les nus*²⁹³ *du long de l'eschine, qui se tiennent ensamble par le moyen de la cher & peau desquels sont encores revestus. Aussy y a plusieurs costes separees. Encores toute le sterne*²⁹⁴ *separee en deux pieces, y estant toute la cher musculuze, quy est proprement la peau & cher du devant de l'estoumac et vandre. Plus l'os sacrum dict l'estoumac revestu de peau. Les deux os des illes revestus de la cher & peau. Le tout avec une odeur non pareille, envelloupés d'ung linge blanc, aussy blanc & entier comme sy on le luy avoyt mis cejourdhuy. Plus avons treuvé dans led[ict] coffre ung bras d'argent y ayant de reliques dedans sans escreteau ni crystailh*²⁹⁵ *. Et finalement avons treuvé dans ledict coffre ung aultre petit coffret à la mosaïque, y ayant dans icelluy plusieurs reliques, que le tout avons renfermé dans led[ict] coffre & remis icelluy coffre dans l'armoire*²⁹⁶ . »

Les extraits du procès-verbal des visites effectuées par le frère Vitallis les 18 et 30 avril et le 1^{er} mai 1629 que nous venons de reproduire ci-dessus revêtent une grande importance, car ils contiennent une description détaillée non seulement du coffre-reliquaire, à savoir le coffre de bois peint aux armes de Vaqueyras, mais également de son contenu, c'est-à-dire le corps momifié presque complet attribué à Gérard, le fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Le coffre de bois peint aux armes de Vaqueyras contient, en outre, deux petits reliquaires, soit un bras d'argent et un petit coffret à la mosaïque avec leurs reliques, le tout sommairement décrit. Ces descriptions nous permettront de répondre, le moment venu, aux questions que nous avons posées en tête de la présente étude.

B.– Le coffre-reliquaire aux armes du bailli de Vassadel-Vaqueyras.

Je relève d'abord que ces extraits nous fournissent des précieuses informations sur le coffre-reliquaire contenant les reliques attribuées au fondateur de l'Hôpital de Saint-

* L'introduction et les neuf premières sections (§) du chapitre I de notre étude ont paru dans le bulletin n° 19 de 2007 de la *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'ordre de Malte*. Quant à la table des matières et aux *errata* relatifs à cette première partie, le lecteur pourra les consulter à la fin de la deuxième partie de notre étude qui suit.

²⁹⁰ La collégiale de Saint-Gilles était composée de quatre religieux et de deux clercs nommés par le grand prieur.

²⁹¹ Il s'agit du frère Jean-François de Puget-Chasteuil qui a exercé la fonction de bailli de Manosque de 1625 à 1634.

²⁹² Mot latin. En français : « ou ».

²⁹³ En français moderne : « nœuds ».

²⁹⁴ En français moderne : « le sternum ».

²⁹⁵ Ce mot en vieux français provient du latin *crystallus* et du grec κρύσταλλος, glace, cristal.

²⁹⁶ Ce texte est extrait du « *verbal* » des 14, 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629 établi par le frère Philippe Vitallis, conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône sous la cote 56 H 4675. Cf. aussi F. Giraud, *op. cit.*, pp. 80 à 88.

Jean de Jérusalem : selon le frère Vitallis, ce coffre était aux armes du frère Guillaume de Vassadel-Vaqueyras qui fut bailli de Manosque de 1618 à 1625. Que penser de cette précision ignorée par la plupart des auteurs qui semblent s'intéresser exclusivement aux armes du bailli Jean de Boniface et du grand maître Philippe de Villiers de L'Isle-Adam²⁹⁷ ? Il est pour le moins surprenant de constater que les trois reliquaires qui ont abrité successivement « *les reliques et ossemens* » attribués à tort ou à raison par les Hospitaliers au fondateur de l'Hôpital de Jérusalem arboraient, le premier, en 1613, les armes du bailli Jean de Boniface et du grand maître Philippe de Villiers de L'Isle-Adam²⁹⁸ ; le deuxième, en 1629, les armes du bailli Guillaume de Vassadel-Vaqueyras²⁹⁹ ; le troisième, en 1644, de nouveau les armes du bailli Jean de Boniface et du grand maître Philippe de Villiers de L'Isle-Adam³⁰⁰.

En 1629, cette substitution d'armoiries va de pair avec un changement de reliquaire. En effet, nous l'avons vu dans la section précédente³⁰¹, les reliquaires sont fort différents puisque celui de 1613 est « *un coffre ou caisse de boys de noyer [...] fermant avec sa serrure à clef, de la longueur de trois palmes et un de largeur et de haulteur* », tandis que celui de 1629 est « *ung petit coffre de bois painct [...] couvert d'ung vieulx satin bleu tout deschiré* », dont on ignore les dimensions, mais qui ferme également à clef. En conséquence, il est clair que le second reliquaire a remplacé le premier entre 1613 et 1629, très probablement, comme nous allons le voir un peu plus bas, en 1623. Quant au reliquaire aux armes de Philippe de Villiers de L'Isle-Adam et de Jean de Boniface qui est mentionné dans l'acte notarié du 2 juillet 1644, il a remplacé, comme nous le verrons plus loin, celui sur lequel figuraient les armoiries du bailli de Vassadel-Vaqueyras³⁰².

Pourquoi le bailli Guillaume de Vassadel-Vaqueyras a-t-il remplacé le reliquaire de bois de noyer aux armes du bailli Jean de Boniface et du grand maître Philippe de Villiers de L'Isle-Adam par un reliquaire de bois peint portant ses propres armoiries ? Les correspondances que le bailli de Vaqueyras et l'historien Bosio échangèrent entre 1618 et 1621 au sujet de l'hypothétique transfert à Manosque du corps du fondateur de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem nous révèlent que le premier était assez bien renseigné sur l'histoire des reliques reposant dans sa chapelle. Faut-il rappeler que Vaqueyras a adressé à Bosio la légende manuscrite de l'« *autre Gérald* », dont nous ignorons malheureusement non seulement le

contenu, mais également l'identité de son héros³⁰³ ? Si l'on s'en tient à ce qu'écrit Bosio, on pourrait penser que le bailli de Vaqueyras n'attribuait pas les reliques de sa chapelle au fondateur de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, comme l'ont fait les visiteurs du 29 juillet 1613 et le feront les visiteurs des 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629, mais à un « *autre Gérald* », dont il a adressé à l'historien la légende manuscrite. Ceci l'aurait-il poussé à retirer les reliques du coffre-reliquaire en bois de noyer aux armes de Philippe de Villiers de L'Isle-Adam et de Jean de Boniface pour les placer dans un autre reliquaire en bois peint arborant ses propres armes ? C'est possible, mais, on peut également envisager d'autres hypothèses et notamment celle qui propose que le bailli de Vaqueyras, jugeant que le reliquaire en bois de noyer n'était pas assez beau, aurait tenu à en faire façonner un autre, en « *bois painct* », plus digne, selon lui, du frère Gérard, fondateur de l'Ordre.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons à tout le moins constater que le bailli Guillaume de Vassadel-Vaqueyras, a estimé que le reliquaire existant ne convenait pas aux reliques qu'il contenait, qu'il en a fait façonner un autre et qu'il y a fait figurer ses propres armes pour rappeler l'événement qui, je le pense, s'est produit en 1623, pour autant que l'on fasse confiance au témoignage du vicomte L. F. de Villeneuve-Bargemont qui, avant la révolution de 1789, a lu sur le mur de la chapelle de Manosque l'inscription suivante :

« *Hic jacent ossa Sancti Gerardi.*
1623³⁰⁴. »

En effet, cette inscription révèle à la fois qu'elle a été faite en 1623, que le frère de Vassadel-Vaqueyras, qui exerçait la fonction de bailli de Manosque à ce moment-là, en est l'auteur et que c'est, bien sûr, ce bailli qui a fait façonner le coffre-reliquaire à ses armes et y a transféré les reliques provenant de la caisse de bois de noyer³⁰⁵. Mais à quel « *Gérald* » Vaqueyras fait-il allusion dans son inscription ? Est-ce au fondateur de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ou est-ce à l'« *autre Gérald* », dont il a adressé à l'historien Bosio la légende manuscrite ?

Une certitude, cependant, demeure : le frère de Vassadel-Vaqueyras a introduit dans le coffre de bois

²⁹⁷ Voyez notamment Donnadiou, « Le bienheureux Gérard Tenque », *Annales de l'Ordre de Malte*, 1960 ; Félix Reynaud, *op. cit.*, p. 196.

²⁹⁸ Cf. *supra* le § IX.-, A.-

²⁹⁹ Cf. *supra* le § X.-, A.-

³⁰⁰ Voyez *infra* le chapitre I, § XII.-, B.-

³⁰¹ Voyez *supra* le chapitre I, § IX.-, E.-

³⁰² Voyez *infra* le chapitre I, § XII.-, B.-

³⁰³ Bosio, *Dell'Istoria*, deuxième édition, *prima parte*, Roma, appresso G. Facciotti, 1621, p. 57. Voyez la traduction française du texte de Bosio *supra* au chapitre I, § I.-, C.-, b.-, 3°.

³⁰⁴ Vicomte L.-F. de Villeneuve-Bargemont, *op. cit.*, tome I, p. 5. En français : « Ci-gisent les ossements de saint Gérard. 1623. »

³⁰⁵ *Contra* : le chanoine Andrieu, *op. cit.*, p. 270 et Giraud, *op. cit.*, p. 47 qui reproduit le texte de celui-ci. Selon ces auteurs, ce serait Jean de Boniface qui aurait déposé le corps du fondateur de l'Ordre dans le coffre-reliquaire et fait placer une inscription quelque peu différente : « *Hic jacent omnia ossa Beati Gherardi.* » En français : « Ci-gisent tous les ossements du bienheureux Gérard. »

peint à ses armes non seulement le corps momifié presque complet, mais également « *ung bras d'argent y ayant de reliques dedans sans escreteau ni crystailh* », ainsi qu' « *ung aultre petit coffret à la mosaïque, y ayant dans icelluy plusieurs reliques* ».

C.– Le frère Vitallis fait une description détaillée de la relique qu'il attribue au fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

En comparant les extraits que nous avons reproduits plus haut du procès-verbal des visites effectuées par le frère Vitallis les 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629 avec les documents relatifs aux reliques de la chapelle de Manosque qui s'échelonnent entre le 11 juillet 1283 et le 20 décembre 1749, le lecteur constatera que ce procès-verbal est le seul qui donne une description détaillée du corps attribué au fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Il s'agit d'un corps momifié presque complet. De qui est ce corps ?

C'est le frère Vitallis qui va répondre à notre question ; cette fois-ci, le prieur de Saint-Jean de Roquebel fait le pas décisif en ce qui concerne l'identification des reliques qui reposent dans le coffre aux armes « *du feu sieur bailhif de Vaqueyras* », puisqu'il mentionne dans le « *verbal* » établi lors de ses visites des 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629 qu'il s'agit de « *la relique du corps dudict S[ainc]t Gerard, chef de nostre ordre* ». Il le confirme, du reste, lors de la réunion du chapitre provincial du Grand prieuré de Saint-Gilles qui se tient le 1^{er} juillet 1630 à Manosque « *à cause de la maladie contagieuse dont la ville d'Arles se trouvoit affligée naguere* » : « *Frere Philippes Vitallis, presbtre relligieux conventuel, a represanté que dans la chappelle de ce chasteau reposent les relli[ques] du corps de Monsieur St Gerard, fondateur de l'ordre dans une arche quy est dans un armoire [...]*³⁰⁶ ». Remarquons, d'une part, que le frère Vitallis fait cette affirmation de la manière la plus nette, sans formuler la moindre réserve et non plus, à l'instar des visiteurs du 29 juillet 1613, pour l'avoir appris par ouï-dire et, d'autre part, qu'il ne nous fournit aucun élément qui permettrait d'étayer son assertion.

Quelques auteurs ont emboîté le pas au frère Vitallis et ont affirmé, à leur tour, que le corps momifié presque complet décrit dans le « *verbal* » que celui-ci avait fait établir lors de ses visites des 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629 était celui de Gérard, le fondateur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Ils ont même été plus loin que le prieur de Saint-Jean de Roquebel, puisqu'ils ajoutent, ce que ce dernier n'a jamais fait, que ce corps aurait été transféré dans la chapelle du château de Manosque par le

chevalier Jean de Boniface vers les années 1530-1536³⁰⁷. Je pense avoir démontré plus haut qu'un tel transfert n'a jamais eu lieu³⁰⁸.

D.– Quelques observations sur les conclusions tirées par plusieurs auteurs de leur lecture du procès-verbal des visites effectuées les 18 et 30 avril et 1^{er} mai 1629 par le frère Vitallis.

a.– Si le petit coffret à la mosaïque ne s'identifie pas à la châsse d'argent doré, il n'en reste pas moins que le premier a remplacé, dans la suite des temps, la seconde.

Le fait que le frère Vitallis constate, à l'intérieur d'un « *petit coffre de bois painct où sont les armes du feu sieur bailhif de Vaqueyras, couvert d'ung vieulx satin bleu tout deschiré* », la présence, d'une part, d'un corps momifié avec presque tous ses ossements et, d'autre part, d'abord d'un « *bras d'argent y ayant de reliques dedans sans escreteau ni crystailh* », puis d'un « *aultre petit coffret à la mosaïque, y ayant dans icelluy plusieurs reliques* », nous autorise-t-il, pour autant, à soutenir, à l'instar de certains auteurs, que le « *petit coffret à la mosaïque* » s'identifie à la « *châsse d'argent doré, ornée de nombreuses pierres précieuses* » décrite le 11 juillet 1283 par le commandeur Bérenger Monge³⁰⁹ ? Pour ma part, j'estime que non, et ce pour deux motifs. En premier lieu, la description de ces deux reliquaires ne concorde pas, même si le chanoine Andrieu a pu écrire que les parois de la châsse d'argent incrustées d'une multitude de pierres précieuses ressemblaient à une mosaïque. En second lieu, il eut fallu, pour que cette hypothèse fût envisageable, que le petit coffret à la mosaïque succédât directement à la « *châsse d'argent doré* », ce qui ne fut pas le cas, puisqu'on relève la présence, entre ces deux reliquaires, du « *petit coffre de boys couvert de lames de leton esmaillées* » mentionné au « *verbal* » du 29 juillet 1613. Or, la châsse d'argent doré ne peut certainement pas s'identifier au « *petit coffre de boys couvert de lames de leton esmaillées* », l'une étant en métal et l'autre en bois.

Cependant, si le « *petit coffret à la mosaïque* » ne s'identifie pas à la « *châsse d'argent doré* », il n'en reste pas moins que le premier a remplacé, dans la suite des temps, la seconde. En effet, le « *petit coffret à la mosaïque* » a succédé, dans la mesure où il ne s'identifiait pas à celui-ci, au « *petit coffre de boys couvert de lames de leton esmaillées*³¹⁰ », tandis qu'auparavant, celui-ci s'était substitué à la châsse d'argent doré.

Comment pouvons-nous cependant affirmer que la

³⁰⁷ Voyez les auteurs mentionnés *supra* sous la note 2.

³⁰⁸ Voyez *supra* le chapitre I, § VIII.–, E.– et le chapitre I, § IX.–, C.– Cf. aussi *infra* le chapitre II, § III.–, B.–

³⁰⁹ Andrieu, *op. cit.*, p. 270 et Giraud, *op. cit.*, pp. 46 et 47.

³¹⁰ Voyez *infra* le chapitre II, § I.–, D.–, a.– Cf. aussi *supra* le chapitre I, § IX.–, E.– et la note 222.

³⁰⁶ Voyez le procès-verbal du chapitre provincial du Grand prieuré de Saint-Gilles tenu à Manosque le 1^{er} juillet 1630 conservé aux Archives des Bouches-du-Rhône, Fonds de Malte, série H, Registre XII intitulé « Chapitres et Assemblées tenues entre 1622 et 1637. »

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com